

ARRETE

DEMANDE MODIFICATION DATE

Arrêté de voirie portant permis de stationnement d'un échafaudage 23, Rue Chaude

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu la demande par laquelle la Société BRIAND COUVERTURE, sise ZI Rue Denis Papin 45500 GIEN, demande l'autorisation de stationnement, sur le trottoir, avec empiètement sur la chaussée, d'un échafaudage et d'un véhicule de chantier, au 23, Rue Chaude, pour des travaux de réfection totale de la couverture du 6 au 23 Mars 2023,

Vu l'arrêté municipal N°28/21 du 5 Mai 2021 de non-opposition à la déclaration préalable N° DP 045245 21 B 0004 relative aux travaux précités.

Vu l'arrêté municipal N° 10/23 du 24 Février 2023 autorisant le stationnement de l'échafaudage et d'un véhicule de chantier du 6 au 23 Mars 2023.

Vu la demande de modification de date, formulée par la société BRIAND COUVERTURE, en date du 27 Février 2023 : travaux prévue du 2 au 23 Mars 2023 au lieu du 6 au 23 Mars 2023.

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,

Vu le règlement général de voirie du 17/06/1992 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,

Vu l'état des lieux,

N° 11/23

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} :

La durée de validité de l'autorisation de stationnement de l'échafaudage et d'un véhicule de chantier, prévue initialement du 6 au 23 Mars 2023, mentionnée dans l'arrêté municipal N°10/23 du 24 Février 2023, est modifiée comme suit : le stationnement est autorisé du 2 au 23 Mars 2023.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres dispositions mentionnées dans l'arrêté municipal restent applicables.

Fait à OUZOUEUR SUR TREZEE, le 27 février 2023

Le Maire,
Denis GERVAIS

L'adjoint délégué
Pascal VATAN



Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la Société BRIAND COUVERTURE
- La Direction des Infrastructures Départementales de SULLY SUR LOIRE
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- Le Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUEUR SUR TREZEE.